



PRISES EN CHARGE POSSIBLES

Vous êtes engagé(e) actuellement dans un parcours de sélection (épreuves « écrite » et/ou « orale ») qui vous permettra d'entrer en formation de (sous réserve d'une admission définitive)

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE FAMILIALE MONITEUR EDUCATEUR NIVEAU IV	
↓	↓
en voie classique – statut étudiant :	<ul style="list-style-type: none">• Congé Individuel de Formation• CDI dans la fonction• Contrat de professionnalisation• Contrat Emploi Avenir
C'est un règlement individuel	Règlement par l'Organisme ou l'Employeur
↓	↓
554,00 € / an	12,00 € de l'heure de formation
Vous pouvez prétendre aux aides financières suivantes ↓ ✎ Bourse Régionale ✎ Pôle Emploi	Pas de cumul avec une aide financière

